



Notes...



SPLéa
RELais PETITE-enfance

Votre premier entretien avec un Assistant Maternel

**C'est un moment essentiel pour vous,
votre enfant et l'assistant maternel.**

Il est important de prendre le temps de faire connaissance, d'échanger, de s'écouter, afin d'instaurer un climat de confiance et de respect mutuel.

Ce document vous permet de :

- préparer cet échange
- vous positionner en tant que particulier-employeur
- faire connaissance avec l'assistant maternel et son projet d'accueil

Relais Petite Enfance
1 rue des Alpes
68490 OTTMARSHEIM

Tél: 03.89.28.07.99

Courriel: rpe@splea68.fr /
Site: www.splea68.fr

Permanences :

Mardi de 13h30 à 17h
Vendredi de 8h30 à 12h

Et/ou sur rendez-vous en dehors de ces créneaux.



Formation et expérience

Quelle est son expérience ?
Quel est son parcours professionnel ?
Pourquoi avoir choisi ce métier ?
Où en est-il au niveau de la formation initiale ?
Quels sont ses projets de formation continue ?



Le quotidien de l'enfant

Quel est le déroulement d'une journée d'accueil ?
Quels sont les jeux et les activités d'éveil proposés à l'enfant ?
L'enfant malade est-il accueilli ? Dans quelles conditions ?
Qu'est-il proposé autour des repas (rythme, alimentation...) ?



Le lieu de vie

Dans quel environnement l'enfant va-t-il évoluer (lieux de jeux, repas, sommeil...) ?
Quel est le matériel de puériculture dont l'assistant maternel dispose ?

Quelles sont les conditions de sécurité (accès sécurisé, produits d'entretien hors de portée des enfants, piscine, jeux extérieurs, affichage des numéros d'urgence...) ?

Présence d'animaux ?

Les valeurs éducatives

Quelles sont les valeurs éducatives de l'assistant maternel ?
Exemple : respect, tolérance, apprentissages, politesse, discipline, utilisation des écrans (télévision, tablette, ordinateur, téléphone...)

Sont-elles compatibles avec les vôtres ?



La famille de l'assistant maternel

Quelles sont les personnes présentes à son domicile pendant l'accueil de l'enfant ?
Comment concilie-t-il vie professionnelle et vie familiale ?



Le cadre de travail

Son agrément et ses modalités.
Ses horaires de travail, ses limites.
La prise des congés.
Salaire horaire et indemnités
Attentes particulières

Lorsque vous aurez arrêté votre choix, vous aborderez ensemble ces différents points plus en détail dans le livret d'accueil et dans le contrat de travail.